



Nomination d'un fondé de pouvoir

À titre de porteur(s) d'actions ordinaires de Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « société »), je nomme/nous nommons par la présente : M. Sean Roosen, ou à défaut de cette personne, M. Bryan A. Coates, ou à défaut de cette personne, Mme Elif Lévesque, ou

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes mentionnées ci-dessus

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société (l'« assemblée ») qui se tiendra le lundi 31 juillet 2017 à 9 h (heure de Montréal) aux bureaux de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. situés au 1 Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) Canada H3B 4M4 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s) avec pleins pouvoirs de substitution. Les termes clés utilisés qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire d'information de la direction de la société ci-jointe (la « circulaire »).

La direction recommande de voter EN FAVEUR de la résolution suivante. Veuillez utiliser un crayon ou stylo noir.

1. Résolution relative à l'émission d'actions

examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte est reproduit à l'annexe A - « Résolutions à approuver à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe datée du 29 juin 2017, le tout étant plus amplement décrit dans la circulaire.

POUR

CONTRE

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'assemblée. **(Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter EN FAVEUR d'une question ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun.) Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de tout changement ou de toute variation proposée ou de toute nouvelle question soumis correctement à l'assemblée.**

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 9 h (heure de Montréal) le jeudi 27 juillet 2017.

Procuration – Assemblée extraordinaire des actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Ltée qui se tiendra le lundi 31 juillet 2017 (l'« assemblée »)

Notes

1. Cette procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, son sceau doit y être apposé.

2. Si les titres sont inscrits au nom d'un exécuteur testamentaire, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé ou d'un autre porteur, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé ou d'un autre porteur doit être jointe à la présente procuration.

3. Certains porteurs peuvent détenir des titres à la fois comme un porteur inscrit ou non inscrit : dans ce cas, vous pouvez recevoir plus d'une circulaire et vous devrez voter séparément en tant que porteur inscrit et non inscrit. Les porteurs non inscrits peuvent recevoir soit un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire ou un formulaire d'instructions de vote qui permet de voter leurs titres. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de vote qui leur sont transmises par leurs intermédiaires.

4. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs particuliers et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'assemblée, celui-ci peut, en l'absence de l'autre ou des autres, voter à l'assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter ensemble le nombre de titres indiqués sur la procuration.

Tous les porteurs sont invités à consulter la circulaire d'information pour de plus amples détails en rapport avec l'exécution de cette procuration ou pour toute information relative à l'assemblée.

Cette procuration est sollicitée par la direction de la société et en son nom.



Comment Voter

INTERNET

- Allez à www.cstvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Voir les documents de l'assemblée

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales

Pour voter avec votre téléphone intelligent, veuillez scanner le code QR
➔



Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone ou par Internet, veuillez ne pas retourner cette procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR ou COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Société de fiducie CST
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1
- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au (416) 368-2502 ou au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement au 1-866-781-3111 ou la numériser et la transmettre par courriel à procuration@canstockta.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée porter la date à laquelle elle vous a été envoyée par la direction.

Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 9 h (heure de Montréal) le jeudi 27 juillet 2017.